

Conseil Communautaire du 29 avril 2010

Intervention de Pierre Breteau,

Maire de Saint-Grégoire

Rennes Métropole et la réforme territoriale – débats et Orientations –

Monsieur le Président, chers collègues, le texte du vœu que vous nous proposez ce soir est un texte qui engage un processus nécessaire, et que j'appelle de mes vœux, d'évolution institutionnelle de notre EPCI. Vous faites allusion à notre grande responsabilité, vous avez raison. Responsabilité qui fait écho aux différentes décisions prises par nos prédécesseurs, dans le cadre de la création du District, vous nous l'avez rappelé, par Henri Fréville, puis dans son sillage, les multiples transformations intervenues, parmi lesquelles l'une des plus structurantes, le passage à la taxe professionnelle unique, qui constitue un acquis majeur pour le développement économique et la solidarité territoriale à laquelle nous adhérons sans réserve, et plus récemment la dernière transformation en communauté d'agglomération. Je voudrais simplement noter sans une petite pointe de malice que c'est la réforme territoriale qui est actuellement en cours d'examen qui génère le débat de ce soir. J'aurais préféré que nous l'ayons sans ce fait générateur.

Permettez-moi de faire trois observations liminaires :

La première, c'est que, sans vouloir minimiser la portée de la réflexion sur les évolutions des structures juridiques de notre EPCI, ne nous y trompons pas, le contenant n'a jamais fait la qualité du contenu. Pour être peut-être plus clair, ce n'est pas parce que nous choisirons de créer une métropole que nous deviendrons, *de facto*, un meilleur compétiteur face à Barcelone. Ce n'est pas parce que nous opterons pour un pôle métropolitain que, d'emblée, nous serons plus crédibles face à l'axe Turin/Milan. Surtout, si l'on se réfère aux études réalisées ces derniers temps, qui font que la première ville française à l'échelle des communautés de la compétition européenne (je crois que c'est la ville de Lyon) est positionnée selon les études, selon les méthodes, etc., entre la quinzième et la vingtième place. D'ailleurs, les agglomérations de Toulouse ou de Marseille, qui n'ont pas fait montre d'un développement intercommunal extraordinaire jusqu'à ces dernières années, n'ont pas pour autant été si handicapées que cela dans leur visibilité, dans leur attractivité, dans leur développement, quand bien même il aurait pu être mieux accompagné, mieux planifié, mieux organisé.

Deuxième observation : le processus parlementaire ne s'achèvera qu'à l'été, peut-être, au mieux à la faveur d'une session extraordinaire, qui suppose donc une énorme prudence dans nos propos, peut-être même dans notre réflexion ou dans les clés de notre réflexion, prudence parce qu'entre le rapport Balladur, la version gouvernementale de la loi, ce qui ressort du Sénat après le vote de la petite loi, on peut légitimement, je crois, s'interroger sur ce que sera le vote final de la loi, si tant est qu'il intervienne.

Troisième observation et au risque de brouiller les images, mais cela fera plaisir à M. Coquart, et les clichés usuels, vous savez que j'ai et que j'entends garder une certaine liberté de pensée, de parole mais aussi d'action, vous l'avez compris. Je ne vous cache pas qu'à titre personnel je suis hostile à cette réforme. Non pas que j'en conteste l'impérieuse nécessité, en particulier celle du renforcement de la coopération intercommunale, mais je n'adhère ni à la démarche employée, qui me semble être à l'inverse d'une logique évidente de bon sens, qui aurait commandé une réflexion préalable sur les compétences des collectivités locales, sur les moyens de financement desdites compétences et enfin comme résultante sur les structures juridiques et les institutions à conserver, à renforcer et très probablement à supprimer, ni aux orientations

retenues qui ne me semblent pas proposer de choix très clair pour l'organisation territoriale de notre pays, à dire vrai, orientations qui me semblent bien plus dictées par la vision administrative de techno-structures ministérielles qui n'ont de cesse, depuis l'acte I de la décentralisation, que de vouloir réduire le nombre de communes, de fusionner les départements et les régions, alors que la seule bonne question moderne à se poser est de savoir à quel niveau telle ou telle compétence doit être exercée, selon quelles modalités elle doit être organisée, pour assurer à la fois une organisation pertinente du territoire, au meilleur coût pour le contribuable, tout en assurant une proximité forte avec l'usager administré dont chacun sait qu'elle est une attente croissante de nos concitoyens proportionnelle, j'allais dire, au développement de nos métropoles. Ne faisons pas, de grâce, la même erreur que le Gouvernement - je suis sûr que je vais avoir des oreilles attentives ! - en commençant par nous poser la question de la structure juridique - métropole ou pas ? 450 000 habitants ou non ? - Ne faisons pas la même erreur que le Gouvernement en réduisant la question à celle de la structure, sans revisiter d'abord la question du projet et la question de sa finalité.

Ce vœu me semble-t-il, et je pose effectivement quatre grandes questions et j'aurais pu faire miens un certain nombre d'arguments avancés par Honoré Puil et évidemment par Bruno Chavanat, mais la question du projet me semble fondamentale. Renforcer l'attractivité et le développement de Rennes, de l'Ille-et-Vilaine, de la Bretagne et contribuer à celui de l'Ouest de la France, dans un espace le plus solidaire possible : nous adhérons tous à cette finalité, me semble-t-il ! Nous pouvons donc partager l'idée d'une métropole forte. Métropole organisée par une ou des structures de coopération intercommunale et qui soit en capacité de mettre en œuvre des compétences réellement structurantes, des compétences qui font la force de ce que doit être la locomotive de la Bretagne. Ces compétences, vous les avez citées : la recherche, l'innovation, l'enseignement supérieur, les pôles de compétitivité mais aussi les grandes infrastructures qui doivent accompagner le développement durable d'un territoire et, enfin un certain nombre de compétences qui doivent organiser l'aménagement de ce territoire comme résultante : le SCoT, le PLH mais aussi les grands services publics, dans un souci non seulement de meilleure gestion des ressources (et je pense là, particulièrement, à l'eau et l'assainissement) mais aussi d'une plus grande solidarité territoriale et, oserais-je dire, d'une plus grande force face à un certain nombre d'opérateurs économiques. Nous devons enfin favoriser des liens étroits les plus forts possibles avec les grandes villes voisines. Nous y adhérons totalement.

Nous devons enfin, car notre projet n'aurait aucun sens dans le cas contraire, avoir le souci des équilibres territoriaux. L'évolution de notre EPCI n'aurait aucun sens si elle devait contribuer à affaiblir ceux qui resteraient à sa porte, si elle devait affaiblir le département et, au final, probablement la région, sauf à ce que l'idée soit que les limites de la métropole soient telles que l'idée neuve s'appelle non pas une métropole mais un département !

Deuxième point qui me semble clé : la question du périmètre. Cette question est éminemment paradoxale, car plus notre périmètre sera important, notamment pour franchir le seuil aujourd'hui de 450 000 habitants - mais cela dit, c'est un seuil qui ressemble à un cours de bourse - pour atteindre ce seuil, plus nous chercherons un seuil élevé pour atteindre le statut de métropole potentielle, au sens juridique j'entends, plus l'éventail des compétences à exercer sera large. Car pour nos collègues des communautés de communes des 2^e ou 3^e couronnes, même si je n'aime pas tellement ces termes, la réalité des compétences qui ont scellé les projets communautaires de ces communautés de communes ne sont pas souvent, même plutôt en décalage par rapport aux compétences que nous avons nous-mêmes développées ici, dans cette institution. Elles font écho plutôt à des services de proximité, pour lesquels nous avons trouvé, ou dans nos communes ou à la faveur de coopérations intercommunales, par l'intermédiaire de différents syndicats, d'autres modalités (je pense notamment à la petite enfance, à un certain nombre d'équipements sportifs et culturels, voire à la question des piscines). Et, comme dans le vœu que vous nous proposez, Monsieur le Président, vous garantisiez à ces communautés la reprise de ces compétences, alors la question de la mise à niveau, j'allais dire, de l'égalité de l'usager devant même l'autorité publique se posera et il me semble, à ce moment-là, que la question du développement de nos compétences sera contradictoire, pourrait être contradictoire, avec l'objectif que nous affichions de nous centrer sur les compétences qui font la fonction métropolitaine.

Donc il y a là, me semble-t-il - j'en ne le juge pas, je l'éclaire - une forme de paradoxe : c'est que plus nous chercherons à élargir le périmètre, plus nous devons à juste titre, parce qu'on ne pourra pas laisser les communautés de communes, j'allais dire ne plus gérer ensemble un certain nombre de compétences, pour revenir en arrière en quelque sorte, plus nous devons intégrer les compétences de proximité et plus, alors, notre établissement public pourrait se voir, entre guillemets, paralysé ou un peu alourdi dans sa vélocité, par des compétences qui relèvent, pour l'essentiel, de la proximité. Évidemment, cette question pose la troisième question - et nombre de collègues l'ont mise en avant - qui est la question cruciale de la gouvernance, qui ne pourra pas être dans un établissement plus intégré et probablement plus large la même que celle d'aujourd'hui, notamment pour permettre d'exercer les décisions au bon niveau, dans une logique de proximité, en particulier dans l'hypothèse d'une création d'une métropole, évidemment, mais comme l'ont rappelé nombre de collègues, en

particulier en matière d'urbanisme et de choix d'aménagement des communes, dès lors que, comme l'a dit M. Chapuis, nous pouvons nous réjouir d'avoir un SCoT éminemment structurant, qui est probablement l'un des plus structurants de France. Et, je pense qu'à travers le transfert de la compétence PLU, la loi cherche à régler la mauvaise planification urbanistique d'un certain nombre d'autres territoires, mais nous n'avons pas ici à en souffrir.

Quatrième point : il y a la question du calendrier et de la méthode. Il me semble, Monsieur le Président, que cette réflexion mériterait d'être conduite par un Comité de pilotage. En effet, ni la Conférence des Maires ni le Bureau ne permet d'associer l'ensemble des acteurs. La Conférence des Maires se réduit aux Maires, le Bureau n'associe pas l'intégralité et il me semble que, au-delà du mandat qu'il vous appartient d'avoir et qui est normal puisque vous présidez cet établissement, il me semble que l'ensemble de ce processus mériterait la constitution d'un Comité de Pilotage, d'un groupe de travail représentatif de l'ensemble de nos communes, de nos sensibilités, afin de conduire un travail méthodique de réflexion qui ne rejette pas d'emblée l'hypothèse du pôle métropolitain, justement pour répondre à l'ambivalence de la question du périmètre et de la taille, qui laisse ouvert à ce stade de notre réflexion la question de la mise à l'étude de la métropole, de la mise à l'étude du pôle métropolitain et qui, sur la base d'une étude plus approfondie, opte pour l'une ou l'autre, ou l'une et l'autre, des solutions qui pourraient s'ouvrir à nous, en fonction du débat parlementaire.

Monsieur le Président, au nom de Saint-Grégoire, nous vous avons proposé un certain nombre d'amendements. Je tiens à saluer le fait qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà été intégrés dans le texte. Il me semble, pour que ce texte en tout cas puisse être voté, que la question de ne pas rejeter d'emblée l'examen *a priori* de la solution du pôle métropolitain comme une alternative ou comme un complément est une évolution indéniable qui n'est pas encore prise en compte dans le texte mais qui, peut-être, à la faveur de ce débat, le sera à la fin, je l'espère. Je l'appelle de mes vœux et je vous remercie.

(.../...)

Explication de vote après suspension de séance de 00 h 10 à 00 h 22 et avant le vote global sur l'ensemble du voeu

M. Breteau : J'aimerais donner une explication de vote spécifique. C'est donc, à titre personnel, à regret, que je m'abstiendrai sur ce voeu pour deux raisons. J'aurais préféré être conduit à voter, pour deux raisons. La première, c'est que je crois que le débat de ce soir, qui était très riche, n'a pas permis de donner les vrais arguments sur le complément possible qu'offrait le pôle métropolitain, qui, en particulier - M. Couet, permettez- moi d'exprimer une opinion - notamment, contrairement à ce qui a été dit, qui est un établissement public, permet d'exercer des compétences, en particulier la compétence « transport », en l'état actuel du texte, permet de mettre en place un espace de solidarité y compris financière. Il n'en reste pas moins, pour être tout à fait objectif, que pour l'instant, dans la version du texte, il n'est pas accompagné de financements de DGF. Mais vous me donnerez acte, Monsieur le Président, d'être tout à fait transparent dans mes propos. Je regrette simplement qu'il ne lui ait pas été donné une place un peu plus importante. A titre personnel, il me semblait qu'une puce complémentaire, un tiret complémentaire, n'était pas une concession énorme et permettait de passer un message aux établissements publics de coopération intercommunale extérieurs, mais qui pouvaient avoir un intérêt, au titre d'une ou deux compétences, d'entendre le message que nous leur passions sans leur passer un message exclusivement lié à la nécessaire intégration par le biais d'un élargissement de compétences.

La deuxième est plus mineure, mais elle a son importance. C'est que, bien sûr, vous êtes le Président de cet établissement, il est absolument évident que vous avez donc à conduire, en qualité de président de l'exécutif, la réflexion ; qu'il nous aurait semblé cohérent, au démarrage d'un processus si important, que les modalités de pilotage de la réflexion soient arrêtées. Elles sont définies dans les principes, mais on aurait pu imaginer la constitution officielle d'un comité de pilotage tel qu'on l'a proposé ou, dans d'autres termes, la formulation n'était pas arrêtée. Je tenais à donner cette explication avant de procéder au vote. Je vous remercie.

(.../...)